



Kuzul sevenadurel Breizh
Conseil culturel de Bretagne
Qonsail qhultural de Bertègn

Session du samedi 10 juin 2017

VOEU DU CONSEIL CULTUREL DE BRETAGNE

Pour que la culture soit une « compétence obligatoire et partagée »

Le tribunal de grande instance de Quimper vient de prononcer la liquidation judiciaire de l'association de gestion du Malamok, centre culturel et social qui aurait fêté ses 30 ans en 2018.

1 100 adhérents, dont la moitié est composée du public enfance jeunesse, sont désormais sans activités culturelles et sociales.

21 salariés vont être licenciés économiques et 12 personnes en CDD ont perdu leur contrat.

Le Malamok n'était pas qu'un lieu de diffusion culturelle, mais un lieu d'animation pour tous les âges, un lieu d'expression de la solidarité, un lieu d'échanges de savoirs, d'expérience, un centre social, un outil d'animation socio-culturelle, une association d'éducation populaire.

Comme précédemment pour le LAC à Loctudy, le Quartier à Quimper, le Triskell à Pont l'Abbé et d'autres structures en Bretagne, l'absence de projet concerté, le manque de projet politique et de vision du développement culturel ont conduit les collectivités locales à ce désastre social et culturel.

Il est urgent de faire de la culture une « compétence obligatoire et partagée » par tous les niveaux des collectivités publiques, pour que chaque collectivité développe un projet culturel sur son territoire en lien avec les autres niveaux et avec le soutien et les conseils du Conseil Régional de Bretagne, notamment dans le cadre de la Conférence Territoriale de l'Action Publique (CTAP).

En s'appuyant sur le dynamisme et la vivacité du tissu associatif, la Région Bretagne, comme inscrit dans son budget primitif 2017 (page 275), *se doit d'atteindre ses objectifs par des actions coordonnées avec les autres collectivités : "Favoriser la rencontre des projets, des artistes, des œuvres et des habitants"*.

A l'avenir il faut rendre impossible de telles situations pour permettre aux Bretonnes et aux Bretons d'exercer pleinement leurs « droits culturels ».

VOTE EN SÉANCE PLÉNIÈRE

Adopté à l'unanimité

Nombre de votants : 62

Voix pour : 61

Voix contre : 0

Abstention : 1